

Communiqué de presse

Paris, 6 juin 2006



SUCCES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DU GROUPE NOBLE AGE SUR EUROLIST BY EURONEXT PARIS

Le prix de l'Offre est fixé à 10,00 euros par action

Le Groupe Noble Age annonce aujourd'hui les modalités définitives de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global réalisés à l'occasion de l'admission des actions Le Noble Age aux négociations sur le marché Eurolist by Euronext Paris (Compartiment C - Mnémonique : LNA - Code ISIN : FR0004170017)

La demande institutionnelle fait ressortir une sursouscription d'environ 2,2 fois le montant offert tandis que l'offre à prix ouvert a été sursouscrite 3,6 fois par les particuliers.

Le Conseil d'Administration a arrêté ce jour les modalités suivantes :

Prix de l'offre :

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 10,00 euros par action.

Nombre d'actions (avant exercice de l'Option de Sur-Allocation) :

Le nombre d'actions nouvelles émises par le Groupe Noble Age est de 1 260 000 ce qui correspond à une augmentation de capital de 12 600 000 euros et représente environ 20,37 % du capital et 11,26 % des droits de vote du Groupe Noble Age avant l'augmentation de capital susmentionnée.

Répartition de l'Offre:

Hors exercice de l'Option du Surallocation :

- 133 351 actions, soit environ 1,3 millions d'euros ont été allouées à l'Offre à Prix Ouvert
- 1 200 163 actions, soit environ 12,0 millions d'euros ont été allouées dans le cadre du Placement Global.

Les ordres de l'OPO ont été servis de la façon suivante :

- Fractions d'ordre A1 : 66%
- Fractions d'ordre A2 : 0%

Calendrier de l'Offre :

Les premières négociations des actions Groupe Noble Age débiteront, sous la forme de promesses d'actions, le mercredi 7 juin 2006 à 9h sur le marché Eurolist by Euronext Paris. Le règlement livraison des actions Groupe Noble Age offertes dans le cadre de l'introduction en bourse est prévu le 9 juin 2006.

Une introduction en Bourse pour accélérer la croissance

Les fonds levés lors de cette introduction en Bourse, vont permettre au Groupe Noble Age de financer son développement et surtout d'accélérer sa croissance sur un marché qui bénéficie d'une très forte visibilité, en intensifiant sa présence sur les zones géographiques de la France et de la Belgique.

Le Groupe Noble Age remercie ses nouveaux actionnaires institutionnels et particuliers qui lui ont témoigné leur confiance, ainsi que tous les partenaires de l'opération.

Intermédiaire financier

Oddo et Cie

Chef de File Etablissement Introduceur

CARACTERISTIQUES DEFINITIVES DE L'OPERATION

Certains termes et certaines expressions commençant par une majuscule utilisés dans ce résumé des principales caractéristiques de l'opération sont définis dans la note d'opération visée par l'AMF le 17 mai 2006 sous le n°06-141 et un complément à la note d'opération visé le 31 mai 2006 sous le n°06-168.

Société émettrice

Dénomination Sociale	Le Noble Age
Nationalité	Française
Code ISIN	FR0004170017
Mnémonique	LNA

Procédure d'introduction

La diffusion des actions nouvelles et de certaines actions existantes (l'"**Offre**") est réalisée dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une "offre à prix ouvert", principalement destinée aux personnes physiques (l'"**Offre à Prix Ouvert**")
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**"), comportant :
 - un placement privé en France, principalement auprès d'investisseurs qualifiés ou de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ;
 - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

Actions admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext

Nombre d'actions (avant exercice de l'Option de Sur-Allocation) 73 514 actions existantes du Groupe Noble Age, représentant environ 1,19 % du capital et 1,05 % des droits de vote.

1 260 000 actions nouvelles du Groupe Noble Age, représentant environ 20,37 % du capital et 11,26 % des droits de vote.

Option de Sur-Allocation En cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-Allocation, le nombre des actions nouvelles faisant l'objet de l'Offre pourra être augmenté à hauteur de 189 000 actions.

Prix de l'Offre 10,00 euros par action

Date de jouissance Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de leur émission et donneront droit à l'intégralité de toute distribution effectuée postérieurement à leur date d'émission. Elles seront par conséquent immédiatement fongibles avec les actions existantes.

Cession d'actions existantes

Nombre d'actions existantes cédées 73 514 actions existantes cédées par les Actionnaires Cédants dont la liste figure au paragraphe 7.1 de la note d'opération.

Augmentation de capital

Nombre d'actions nouvelles 1 449 000 actions en cas d'exercice en totalité de l'Option de Sur-Allocation

Garantie

Le placement des actions offertes dans le cadre de l'Offre a fait l'objet d'une garantie par Oddo et Cie, le Chef de File Etablissement Introduceur.

La garantie pourra cependant être retirée par le Chef de File Etablissement Introduceur, et ce jusqu'à la date de règlement livraison, notamment en cas de survenance de certains événements de nature à rendre impossible ou à compromettre l'Offre.

Compte tenu de l'existence de circonstances particulières dans lesquelles cette garantie pourra être retirée, elle ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code du Commerce.

Dans le cas où la garantie serait retirée et que de ce fait le certificat du dépositaire des fonds ne pourrait pas être émis à la date de règlement livraison, toutes les transactions portant sur des actions nouvelles et existantes intervenues depuis la date de première cotation seraient rétroactivement annulées.

Produits de l'Offre

<i>Produit brut de l'émission des actions nouvelles</i>	12 600 000 euros avant exercice de l'Option de Sur-Allocation. 14 490 000 euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-Allocation.
<i>Produit brut de la cession des actions existantes par les Actionnaires Cédants</i>	735 140 euros.
<i>Frais et charges liés à l'Offre</i>	Les frais relatifs à l'opération et à la charge de la Société sont estimés à environ 1 millions d'euros.

Transactions

Début des transactions

Les transactions portant sur les actions existantes ou nouvelles interviendront sur le marché Eurolist by Euronext Paris dès le lendemain de la première cotation au cours de la séance de bourse du 7 juin 2006.

Jusqu'à la date de règlement livraison incluse, les actions ayant fait l'objet de l'Offre seront cotées sous l'intitulé unique "LNA Promesses".

Engagement de conservation

La Société et ses actionnaires actuels se sont engagés vis-à-vis de Oddo et Cie, Chef de File Etablissement Introduceur et sous réserve de certaines exceptions usuelles, à solliciter son accord préalable avant de procéder à l'émission, l'offre, la cession ou au transfert d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement, immédiatement ou à terme accès au capital de la Société, et ce pendant une période de 180 jours calendaires suivant la date de règlement livraison des actions de la Société offertes dans le cadre de l'Offre.

Stabilisation

Pendant une période de 30 jours commençant à la date de première cotation (soit selon le calendrier indicatif, du 6 juin 2006 au 6 juillet 2006), Oddo & Cie, agissant en qualité d'agent de la stabilisation, pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché Eurolist by Euronext Paris.

Calendrier indicatif de l'opération

6 juin 2006	Première cotation des actions Groupe Noble Age sur le marché Eurolist by Euronext Paris
7 juin 2006	Premières transactions sur le marché Eurolist by Euronext Paris

9 Juin 2006	Règlement et livraison des actions
6 Juillet 2006	Date limite d'exercice de l'Option de Sur-Allocation

Intermédiaire financier

Oddo et Cie Chef de File Etablissement Introduceur

A propos du Groupe Noble Age

Fort de plus de 15 ans d'expérience, le Groupe Noble Age est aujourd'hui une référence dans la prise en charge de qualité des personnes âgées dépendantes. Depuis son origine, le Groupe s'est développé par création et acquisition de résidences médicalisées, au cœur des villes et des agglomérations de plus de 50.000 habitants en France et en Belgique.

Au 31/12/2005, le Groupe Noble Age disposait de 17 établissements de grand confort de vie pour un total de 1 544 lits. A cette même date, il comptait 1 000 salariés et accueillait 1 500 résidents. En 2005, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires d'exploitation consolidé de 46 M€, en progression de 13% par rapport à 2004.

Le Groupe Noble Age inscrit son développement sur un marché en croissance forte et durable, lié notamment à l'évolution démographique attendue des seniors, du nombre de personnes dépendantes, et à une évolution sociologique favorable.

Le Groupe Noble Age dispose aujourd'hui des meilleurs atouts pour être un acteur important dans son marché.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus, constitué du document de base enregistré le 9 mai 2006 sous le numéro I.06-052, d'une note d'opération, ayant reçu le visa numéro 06-141 en date du 17 mai 2006 et d'un complément visé le 31 mai 2006 sous le numéro 06-168, sont disponibles sans frais auprès de la société Groupe Noble Age, 6 rue des Saumonières – BP 32336 – 44323 NANTES, ainsi que

sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la société (www.groupe-noble-age.com).

Contacts :



Jean-Paul Siret
contact@groupe-noble-age.com
Tel : 02 40 16 06 83



Anne du Chayla
aduchayla@altedia.fr
Tel : 01 44 91 52 30

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué ne constitue ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription d'instruments financiers. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis. Les actions du Groupe Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit Securities Act.